

# Chapitre 1

## Audit de performance – Messages clés de la vérificatrice générale

### Contenu

Introduction.....	5
Remerciements.....	10

# Audit de performance – Messages clés de la vérificatrice générale

## Introduction

**1.1** Voici la mission de mon bureau, telle que présentée dans notre plan stratégique 2014-2020 :

*Fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative et aux gens du Nouveau-Brunswick au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services.*

**1.2** Dans le présent volume de notre rapport de 2019, nous incluons trois chapitres sur des audits de performance connexes :

- Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM);
- Foyers de groupe et placements spécialisés;
- Travaux de suivis et études de cas d'aide financière (Bleuets et le Centre naval).

## Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes

**1.3** Le chapitre 2 du présent volume présente nos constatations et observations sur la répartition et la surveillance du financement provincial accordé aux universités et au CTFM. Nous avons constaté que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ne tient pas les universités et le CTFM responsables des fonds accordés.

***EPFT prend une approche « non-interventionniste » à l'égard du financement accordé aux universités et au CTFM***

***Il faut plus de surveillance par rapport à des indicateurs de rendement clés mesurables***

***EPFT n'a pas pris des mesures correctives en temps opportun à l'égard du rendement insuffisant***

***Le gouvernement a le devoir de tenir les bénéficiaires de financement responsables***

**1.4** Même si le financement a été réparti, en grande partie, conformément aux ententes, le Ministère ne surveille pas l'utilisation de plus de 210 millions de dollars par année.

**1.5** Au cours de la dernière décennie, nous avons constaté que le Ministère a accordé à ces établissements plus de 2 milliards de dollars en subventions de fonctionnement. Même si j'estime que nos universités sont confrontées à de nombreux défis, y compris financiers, je suis surprise que le gouvernement ait une telle approche « non-interventionniste » en matière de surveillance du financement octroyé aux universités malgré les deniers publics importants en jeu.

**1.6** Je m'attends à ce que le gouvernement établisse des indicateurs de rendement clés avec des cibles mesurables pour tout le financement accordé aux universités et au CTFM. Le gouvernement devrait aussi adopter une approche plus active en matière de surveillance du rendement et des résultats du financement pour s'assurer que les cibles sont atteintes et que les résultats escomptés sont réalisés.

**1.7** Dans les cas où EPFT a surveillé un programme ciblé, nous avons constaté qu'il n'a pas pris des mesures correctives en temps opportun pour améliorer le programme ou interrompre le financement. C'était au sujet du financement accordé pour l'élargissement du programme en science infirmière à l'UNB et à l'U de M. Même si le Ministère a surveillé les taux d'inscription relatifs au programme, il a continué à le financer dans les mêmes conditions pendant plusieurs années alors qu'il savait que les cibles n'étaient pas atteintes.

**1.8** En s'acquittant de sa fonction de gérance de l'argent des contribuables, le gouvernement devrait tenir tous les bénéficiaires de financement responsables des montants reçus et des résultats obtenus. J'encourage tous les ministères à s'assurer que des mesures adéquates de reddition de compte sont clairement précisées et appliquées dans toutes les ententes de financement futures.

***Les universités publiques devraient régulièrement comparaître devant un comité de l'Assemblée législative***

**Foyers de groupe et placements spécialisés**

***Il est inacceptable d'avoir des enfants aussi jeunes que 5 ans dans des foyers de groupe***

**1.9** Une surveillance et un examen plus rigoureux par le comité de l'Assemblée législative approprié sont requis pour compléter le cycle de reddition de comptes. Les universités publiques, en tant que bénéficiaires d'importantes sources de fonds publics, devraient être prêtes à comparaître régulièrement, à la demande d'un comité de l'Assemblée législative tel que le Comité des comptes publics. À mon avis, cela ne devrait pas nécessairement être une condition d'une entente écrite pour que cela se produise.

**1.10** Le chapitre 3 contient nos constatations et observations sur notre audit de la gestion que le ministère du Développement social exerce sur le placement et les soins des enfants dans les foyers de groupe et les placements spécialisés. Nous avons constaté que le Ministère ne gère pas efficacement le placement et les soins des enfants et des jeunes dans les foyers de groupe et les placements spécialisés. Nous avons aussi constaté une utilisation accrue des foyers de groupe et des placements spécialisés et une augmentation du nombre de jeunes enfants dans les foyers de groupe, ces dernières années.

**1.11** Les enfants et les jeunes placés dans les foyers de groupe et les placements spécialisés comptent parmi les plus vulnérables. Ils souffraient souvent de négligence, d'abus, de toxicomanie et/ou de problèmes de santé mentale au sein de la famille lorsqu'ils étaient pris en charge. Leurs résultats futurs peuvent dépendre entièrement de la qualité des services qu'ils reçoivent pendant qu'ils sont pris en charge par la province.

**1.12** Dans mon rapport de 2013, j'ai soulevé la question de la disponibilité insuffisante des familles d'accueil et j'ai recommandé que le Ministère fasse davantage pour améliorer le recrutement des parents d'accueil. Pourtant, le nombre de foyers d'accueil a continué de diminuer, ce qui a entraîné le placement d'enfants dès l'âge de 5 ans dans des foyers de groupe. À mon avis, ce n'est pas acceptable. Je crois que les jeunes enfants auront de meilleures chances d'obtenir des résultats positifs dans un milieu familial. En outre, il est beaucoup moins coûteux de s'occuper d'enfants dans des foyers d'accueil que dans des foyers de groupe et des placements spécialisés.

*Notre système actuel n'est pas conçu pour traiter les cas de plus en plus complexes*

**1.13** Nous avons constaté que les enfants et les jeunes sont pris en charge avec des besoins et des comportements de plus en plus complexes. Pour répondre à ces besoins, il faudra une collaboration accrue et systématique entre les divers ministères et autres intervenants pour adapter et fournir les services appropriés à chaque cas particulier.

*Développement social doit améliorer la planification et se concentrer sur des résultats mesurables*

**1.14** Je sais que Développement social a plusieurs initiatives visant à améliorer ses services, notamment des modifications législatives et la mise en œuvre du modèle de prestation de services intégrée et du réseau d'excellence. Toutefois, il faut encore améliorer la planification et les soins des enfants et des jeunes dans les foyers de groupe et les placements spéciaux. En mettant davantage l'accent sur les résultats, en prévoyant mieux les besoins en matière de placement et en améliorant la planification de la transition vers une vie autonome, on pourrait améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes.

*Suivi des recommandations d'exercices antérieurs*

**1.15** Le chapitre 4 présente notre suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs publiés en 2015, en 2016 et en 2017 ainsi que certaines autres. Notre chapitre de suivi vise à favoriser la reddition de comptes en informant l'Assemblée législative et le grand public de la mesure dans laquelle le gouvernement a donné suite à nos recommandations découlant des audits de performance.

*Le VGNB s'est concentré sur deux grands dossiers d'aide financière ayant une exposition provinciale importante*

**1.16** Cette année, nous nous sommes concentrés sur deux cas importants d'aide financière en cours : Acadian Wild Blueberry Company Limited et le Centre naval du Nouveau-Brunswick. En outre, nous présentons les progrès réalisés par rapport à nos recommandations que les ministères, les commissions et les organismes ont autodéclarés. Nous avons l'intention de procéder à un examen approfondi des recommandations de 2015 et de 2016 ainsi que des recommandations antérieures « Atcon » dans notre rapport de suivi de 2020.

**1.17** Les études de cas incluses dans le présent rapport visent à informer les contribuables des risques assumés par la province concernant les ententes d'aide financière, tout en rappelant au gouvernement la nécessité continue d'exercer une diligence raisonnable et une saine gestion des risques

lorsque sont prises des décisions en matière d'aide financière.

***La province accorde une aide financière importante à l'industrie***

**1.18** La province du Nouveau-Brunswick accorde une aide financière importante à l'industrie sous forme de prêts, de garanties de prêt, de subventions, de subventions salariales, de contributions non remboursables et de prêts-subventions. Cette aide est octroyée avec, entre autres, des objectifs de susciter ou de soutenir la croissance économique et de créer des emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick.

***L'aide provinciale accordée dans ces deux dossiers approche 100 millions de dollars***

**1.19** Nous avons constaté que l'aide financière provinciale approuvée combinée concernant ces deux dossiers s'élève à près de 100 millions de dollars. Un prêt et des subventions de la province totalisant 69 millions de dollars ont été accordés à Acadian Wild Blueberry Company. L'aide financière approuvée à l'égard du Centre naval du Nouveau-Brunswick se chiffrait à 29 millions de dollars.

***Je suis profondément préoccupée de voir que l'essence de certaines recommandations Atcon n'ont pas été mises en œuvre***

**1.20** J'ai formulé plusieurs recommandations pour atténuer les risques associés à l'aide financière provinciale dans mes deux derniers rapports portant sur l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie, qui ont été publiés en 2015 et 2017. L'intention de mes recommandations était de renforcer la diligence raisonnable et les pratiques de gestion des risques pour aider à éviter une autre défaillance catastrophique comme ce fut le cas dans le dossier Atcon. Je suis profondément préoccupée de voir que l'essence de certaines de ces recommandations n'a pas été mise en œuvre dans les décisions ultérieures concernant les dossiers d'Acadian Wild Blueberry et du Centre naval du Nouveau-Brunswick.

***Contribuables insuffisamment informés de l'aide financière totale accordée et des résultats obtenus***

**1.21** Je continue de croire qu'une prestation et une surveillance centralisée de l'aide financière assureraient la cohérence dans l'évaluation et le contrôle des risques pour le contribuable et la province, en général. Sans une approche centralisée et simplifiée, un manque de point de vue provincial sur l'aide financière persiste. En outre, il est inacceptable que les contribuables ignorent le montant total de fonds qui sont accordés sous forme d'aide financière et les résultats obtenus.

**1.22** La mise en œuvre de nos recommandations par les ministères, les commissions et les organismes constitue une mesure de rendement clé de l'incidence des audits de performance. J'encourage les députés de l'Assemblée législative de chercher des occasions de poursuivre l'état des recommandations découlant des audits de performance qui n'ont pas été mises en œuvre par les ministères, les commissions et les organismes concernés.

*Nous demeurons  
insatisfaits du taux  
global de mise en  
œuvre des  
recommandations de  
nos audits de  
performance*

**1.23** Dans l'ensemble, les entités auditées ont autodéclaré qu'elles avaient mis en œuvre 85 % de nos recommandations découlant de nos rapports d'audits de performance de 2015, de 2016 et de 2017. Ce taux reste nettement inférieur à notre cible de 100 %.

## Remerciements

**1.24** Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour exécuter les travaux présentés dans le présent volume de notre rapport. Les différents chapitres du rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS. A